



## APPEL D'OFFRES RÉAMÉNAGEMENT DU PARC MUNICIPAL (PHASE 1)

MAÎTRE DE L'OUVRAGE : VILLE DE KINGSEY FALLS  
401, boul. Marie-Victorin  
Kingsey Falls QC J0A 1B0

CONCEPTEUR : LES SERVICES EXP INC.  
70, rue Wellington Sud, bureau 500  
Sherbrooke QC J1H 5C7

PROJET : Réaménagement du parc municipal (Phase I)

NOTRE DOSSIER : KIFM-262321

DESCRIPTION DU PROJET : Le projet consiste à réaménager le parc municipal situé entre la rue Lemieux, la rue Pinard et la rivière Nicolet à Kingsey Falls. La phase 1 du projet comprend la réfection du réseau d'égout pluvial, le drainage, la construction d'ouvrages de béton, l'aménagement d'un skatepark, d'aires de jeu pour enfants ainsi que des travaux d'électricités et d'éclairage.

La VILLE DE KINGSEY FALLS demande des soumissions pour les travaux décrits ci-dessus. Elles devront être présentées dans une enveloppe scellée portant le titre du projet et le nom du soumissionnaire devra y être clairement identifié.

Les documents de soumission sont disponibles en s'adressant au Service électronique d'appel d'offres (SÉAO) en communiquant avec un de ses représentants par téléphone au numéro 1-866-669-7326 ou au numéro 1-514-669-7326 ou en consultant le site Web [www.seao.ca](http://www.seao.ca). Les documents peuvent être obtenus au coût établi par le SÉAO. Pour toute information additionnelle à ce sujet, veuillez entrer en communication avec l'architecte paysagiste, M. Marc-André Brochu, de la firme les Services EXP inc. au numéro de téléphone 819 562-3871, poste 26047 ou par courriel à [marc-andre.brochu@exp.com](mailto:marc-andre.brochu@exp.com).

Pour être considérée, toute soumission devra être accompagnée d'une garantie de soumission telle que décrite à l'article 2.5 de l'Avis aux soumissionnaires de la norme 1809-900-I/2019. La soumission, la garantie devant l'accompagner de même que tous les autres documents à fournir seront réputés valides pour une **période de 90 jours**. Le soumissionnaire devra tenir compte de cette obligation lorsqu'il fera compléter par d'autres les documents en question.

Seuls les cautionnements émis par les compagnies détenant un permis d'assureur au Canada seront acceptés aux termes du document d'appel d'offres.

Seules les offres présentées par les entrepreneurs qui auront commandé les documents d'appel d'offres au même nom que celui sous lequel ils soumissionnent seront considérées. Dans le cas d'un consortium, cette exigence est considérée rencontrée lorsque chacune des parties s'est procuré lesdits documents.

Seules seront considérées, aux fins d'octroi du contrat, les soumissions des entrepreneurs ayant un établissement au Québec ou, lorsqu'un accord intergouvernemental de libéralisation des marchés est applicable, dans une province ou un territoire visé par cet accord. Les entrepreneurs devront détenir la licence requise en vertu de la Loi sur le bâtiment (L.R.Q. c.B.-1.1).

Les soumissions seront reçues au bureau de Mme Annie Lemieux, directrice générale de la Ville de Kingsey Falls, à l'adresse indiquée ci-dessus, **le ou avant le 12 février 2025, à 11 h**, heure locale en vigueur, pour être ouvertes publiquement à la même heure et au même endroit. La date limite de dépôt des plaintes est le 29 janvier 2025.

La Ville de Kingsey Falls ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions présentées, ni à encourir aucuns frais, ni aucune obligation d'aucune sorte envers le ou les soumissionnaires et se réserve le droit de passer outre à une irrégularité mineure dans le cas de la plus basse soumission.

Kingsey Falls, le 8 janvier 2025

Annie Lemieux  
Directrice générale et greffière